Programme OPUS+ entreprise (ARTM/RTM)
Modalités d'inscription et conditions d'admissibilité[1]

La Ville de Montréal offre à l'ensemble de ses employés un rabais sur l'abonnement annuel au transport collectif. Cette initiative vise à :

- Augmenter chez les employés municipaux l'utilisation des moyens de transport durable;
- Offrir un exemple aux résidents et aux entreprises du territoire;
- Préserver la qualité de l'environnement montréalais en réduisant les émissions de gaz à effet de serre (GES) et favoriser une protection accrue de l'environnement par la lutte contre les changements climatiques.

Programme

Dans le cadre du programme OPUS+ entreprise de l'ARTM/RTM, les employés bénéficieront d'une réduction de 16,66 % à l'achat du titre de transport pour un an. L'ARTM délègue au Réseau de transport métropolitain (RTM) la responsabilité du service à la clientèle, du prélèvement du paiement et du soutien de l'abonnement. Ce rabais est appliqué mensuellement sur le tarif ordinaire en vigueur et ne peut être jumelé à aucun autre programme.

Le programme est strictement réservé aux employés de la Ville de Montréal.

Admissibilité

Tous les employés activement au travail au Registre des postes sont admissibles au programme. Pour être considéré activement au travail, le statut de l'employé doit être actif dans le Registre des postes. Seuls les employés ayant un lien d'emploi avec la Ville de Montréal œuvrant au sein d'autres organismes, dont des paramunicipales, sont admissibles au programme de rabais offert.

L'employé n'est pas admissible pour les cas suivants :

- Interruption de travail
  - Maladie
  - Congé parental
  - Congés sociaux
  - Congé sans solde
  - Tout autre motif d'interruption
- Lien d'emploi rompu
  - Congédiement
  - Démission
  - Retraite
  - Mise à pied
  - Tout autre motif de cessation

Un employé dont l'embauche ou le retour se fait au plus tard le 9e jour du mois sera admissible uniquement le mois suivant. Si le 9e jour du mois est un vendredi, un samedi ou un congé férié, la date limite est fixée au jeudi 12 heures (midi) qui précède le 9e jour du mois. De plus, les employés en interruption de travail, ainsi que ceux dont le lien d'emploi est rompu, cessent d'être admissibles à compter du mois suivant pour les situations survenues avant le 10e jour de chaque mois et dans les deux mois suivants pour les situations survenues après le 10e jour de chaque mois.

[1] Les modalités d'adhésion peuvent changer sans préavis.

La Ville de Montréal se réserve le droit de refuser l'admissibilité d'un employé si elle juge que les critères d'admissibilité ne sont pas satisfaits. À cet effet, une validation mensuelle sera effectuée.

Inscription

Vous pouvez vous inscrire par la poste ou en ligne avec le code d'identification de l'employeur que la Ville de Montréal vous aura fourni soit le **S7QCQXAX**. Ce code est strictement réservé aux employés de la Ville de Montréal et n'est pas transférable. De plus, la Ville de Montréal doit approuver la demande d'abonnement, laquelle doit répondre aux conditions d'admissibilité, afin que celle-ci soit valide.

Une nouvelle carte OPUS sera transmise par le RTM au moment de l'adhésion et elle sera valide pour une durée d'utilisation de quatre ans. Vous n'aurez donc aucune démarche à faire après 12 mois, puisque votre abonnement se renouvellera automatiquement jusqu'à ce que vous ou la Ville de Montréal décide d'y mettre fin.

Important : date limite pour vous inscrire

Vous pouvez vous inscrire en tout temps au plus tard **avant le 9e jour du mois à 12 heures (midi)** pour que le rabais soit en vigueur le mois suivant. Si le 9e jour du mois est un vendredi, un samedi ou un congé férié, la date limite est fixée au jeudi 12 heures (midi) qui précède le 9e jour du mois.

Par exemple, pour qu'un abonnement soit en vigueur le 1er décembre, la demande d'inscription doit être reçue par le RTM entre le 10 octobre et le 9 novembre à 12 heures (midi); si la demande est reçue après cette date, l'abonnement sera en vigueur le 1er janvier.

Comment s'inscrire

Par la poste

- Rendez-vous sur le site OPUS+ entreprise : https://exo.quebec/fr/titres-tarifs/abonnements/opus-plus-entreprise
- Sélectionnez « Employé – Formulaire et modalités d'inscription ».
- Complétez le formulaire et le faire parvenir au service à la clientèle Réseau transport métropolitain au 700, rue De La Gauchetière Ouest, 26e étage, Montréal, Québec, H3B 5M2. Si votre mode de paiement est par prélèvement bancaire, vous devez joindre un spécimen de chèque.

IMPORTANT : Dans le champ « Numéro de l'employé » du formulaire, inscrivez votre matricule de paie à six chiffres. De plus, votre nom, prénom et matricule doivent être identiques à ceux apparaissant sur votre bordereau de paie (voir exemple ci-dessous).

En ligne

- Rendez-vous sur le site OPUS+ entreprise : https://exo.quebec/fr/titres-tarifs/abonnements/opus-plus-entreprise
- Sélectionnez « Employé : abonnez-vous dès maintenant avec Mon compte! ».

- Sélectionnez « Pas de compte? Inscrivez-vous! ».
- Procédez à votre inscription.

- **IMPORTANT** : Dans le champ « Code de l'employé (si requis par votre employeur », entrez votre matricule de paie à six chiffres. De plus, votre nom, prénom et matricule doivent être ceux apparaissant sur votre bordereau de paie (voir exemple ci-dessous).

- Assurez-vous que les informations sont valides pour éviter le refus de votre demande d'abonnement. La Ville de Montréal se réserve le droit de refuser les demandes non conformes et n'est pas tenue responsable des demandes d'abonnement erronées.
- À la suite de votre inscription et de l'approbation de la Ville de Montréal, vous recevrez par la poste une nouvelle carte OPUS gratuite, préchargée pour 12 mois.

Si vous êtes déjà abonné à OPUS+

Si vous êtes déjà abonné au programme OPUS+, lisez bien votre contrat d'abonnement, il est possible qu'il soit plus avantageux d'attendre pour changer de programme, selon le nombre de mois restants à payer. Pour plus d'information, vous pouvez contacter le service à la clientèle du RTM au 514 287-8726.

Advenant l'adhésion au programme, il est important de vous assurer que le champ « Code de l'employé (si requis par votre employeur », correspond à votre matricule de paie à six chiffres.

Désabonnement

L'abonnement OPUS+ entreprise est **à durée indéterminée**. Toutefois, la Ville de Montréal et les employés qui s'abonnent au programme doivent s'engager à y participer pour une période minimale de 12 mois consécutifs afin que le rabais mensuel soit applicable. Si vous mettez fin à votre abonnement **avant la période de 12 mois** consécutifs, vous devez **rembourser le rabais** offert pour les mois encourus.

Il est possible de mettre fin à l'abonnement sans frais. Certains motifs de retrait sont prévus au contrat d'abonnement, vous permettant d'éviter le paiement de pénalités.

Les principaux motifs pour mettre fin à l'abonnement sans frais sont :
- Fin d'emploi
- Démission
- Congédiement
- Retrait préventif
- Congé de maternité, paternité ou parental[2]

[2] Une pièce justificative peut être requise par le RTM.

- Congé de maladie prolongé confirmé par l'employeur, invalidité reconnue par l'employeur[2]

Pour la liste détaillée des motifs permettant de mettre fin à l'abonnement sans frais, veuillez contacter le service à la clientèle du RTM au 514 287-8726.

Vous pouvez mettre fin à votre abonnement en contactant le service à la clientèle du RTM au 514 287-8726.

Il est de votre responsabilité de faire les démarches nécessaires pour se désabonner.

Important : date limite pour vous désabonner

Pour que l'abonnement ne soit plus en vigueur le mois suivant, vous pouvez vous désabonner au plus tard **avant le 10e jour du mois.**

Par exemple, pour résilier un abonnement à compter du 1er septembre, la demande de résiliation doit être reçue par le RTM au plus tard le 10 août; si la demande est reçue après cette date, l'abonnement prendra fin seulement à compter du 1er octobre.

Avantage imposable

L'employeur a pris une entente avec la société de transport afin de réduire le coût de votre titre mensuel. De ce fait, l'employeur verse un montant, en votre nom, à la société de transport. Pour le gouvernement fédéral, il s'agit d'un avantage imposable reçu de votre employeur. Ainsi, la partie déboursée par celui-ci se retrouve aux cases 14 et 40 du feuillet T4. Ce montant apparaîtra aussi sur le feuillet T4 à la case 84 « titres de transport en commun ».

Pour en savoir plus…

Pour toutes questions ou tous commentaires concernant les abonnements, vous pouvez contacter le service à la clientèle du RTM.

Par téléphone : 514 287-8726 ou 1 888 702-8726
Du lundi au vendredi, de 6 h à 20 h 30 et samedi, dimanche et jours fériés de 9 h à 17 h

Service à la clientèle : https://rtm.quebec/fr/service-clientele/contact

Site Internet : https://exo.quebec/fr/titres-tarifs/abonnements/opus-plus-entreprise